

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 25 au 28 mai 2025

PROCÈS-VERBAL

1. Mot d'ouverture

Éric Clermont souhaite la bienvenue à tous. Il explique que le syndicat a dû relever le défi de rétablir ses finances et d'avoir une trésorerie conforme aux standards d'une organisation de notre envergure. Des progrès ont été réalisés grâce au travail exceptionnel de Sophie Doré depuis novembre, qui a permis d'établir un portrait financier précis. Cela qui permettra de prendre des décisions budgétaires éclairées pour l'année à venir, tout en préparant la prochaine négociation de la convention collective face à un gouvernement déjà en posture d'attaque.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot d'ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 mai 2024
4. Restructuration du syndicat
5. Trésorerie : bilan et prévisions budgétaires
6. Élection des équipes locales et nomination de la présidente et de la secrétaire d'élection
7. Compressions budgétaires / abolitions de postes
8. Convention collective nationale : bilan et suivi des applications
9. Dossiers locaux et nationaux
10. Varia
11. Clôture de l'assemblée

Proposé par: Sylvie Houle

Appuyé de : France Ouellette

Adopté

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 29 mai 2024

Proposé par : Kathia Desbiens

Appuyé de : Geneviève Clément

Adopté

4. Restructuration du syndicat

Éric Clermont souligne que Le STT CEMTL CSN a rencontré de nombreuses difficultés dans sa gestion interne lors de son dernier mandat, avec des défis tels que la négociation de deux conventions collectives, l'introduction d'une nouvelle structure syndicale, la préparation de deux grèves, la gestion d'une pandémie, le traitement des questions d'équité salariale et l'application de conventions complexes.

Le 17 octobre 2024, un nouveau comité exécutif a été élu, marquant une étape importante dans la gouvernance de notre organisation. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la conformité avec la Loi 25, en lien avec la politique sur la protection des données personnelles. Afin d'améliorer la représentation et le développement des ressources syndicales, un comité dédié a été créé, permettant une meilleure évaluation des besoins par rapport aux services offerts aux membres.

Des efforts ont également été déployés pour renforcer l'encadrement et le soutien des représentants syndicaux, notamment par la clarification des mandats, tels que les contrats de formation, d'appui, de remplacement ou de mandats spéciaux. La procédure de recrutement a été revue pour assurer une sélection plus efficace, tout comme la coordination des équipes syndicales. Par ailleurs, la mise à jour de la politique de remboursement a été effectuée afin d'assurer une gestion plus transparente et adaptée aux réalités actuelles.

5. Trésorerie : mise en contexte

Lors de l'assemblée de mai 2024, nous n'avions pas tous les éléments en main pour pouvoir vous présenter l'ensemble de la situation budgétaire. En effet, nous devions vous transmettre les états financiers des exercices 2022-2023 et 2023-2024, ainsi que les prévisions pour 2024-2025. Nous avions évoqué certaines contraintes liées à une conjoncture exceptionnelle, ce qui avait empêché la trésorière en poste à l'époque de produire les états financiers et les prévisions budgétaires dans les délais souhaités. Cependant, le 13 mai 2024, le comité de surveillance, dans un rapport préliminaire, avait signalé certains problèmes, notamment le fait que le dossier de la trésorière n'était pas à jour, ce qui rendait difficile pour eux d'effectuer leur travail à temps pour l'assemblée générale annuelle qui se tenait deux semaines plus tard.

Lors du Conseil syndical du 14 mai 2024, il a été proposé de solliciter l'aide technique du service de vérification de la CSN en raison de problèmes rencontrés avec la base de données comptable du syndicat. Suite à l'assemblée générale annuelle de mai 2024, le comité exécutif souhaitait obtenir une vision claire de la situation et prévoir un état précis lors du conseil syndical prévu le 12 juin 2024. Afin de soutenir l'ex-trésorière dans la mise à jour des livres et de respecter l'obligation de présenter les états financiers au plus tard en novembre 2024, le conseil syndical a proposé de créer un comité ad hoc composé de trois personnes.

En juillet, le service de vérification de la CSN a confirmé l'existence de problèmes de rentrée aux livres, attribuables à un dysfonctionnement de la base de données. Le comité ad hoc a été mis en place pour traiter ces enjeux. Le rapport du service de vérification de la CSN a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil syndical à la demande de l'ex-trésorière.

Malheureusement, entre juin 2024 et le 17 octobre 2024, ce comité ad hoc n'a reçu aucune collaboration de la part de l'ex-trésorière pour la réalisation des travaux.

Suite à cette mise en contexte, M. André Paquette, coordonnateur du service des finances de la CSN, présente un rapport verbal à l'assemblée générale sur l'état de situation des finances et de la base de données.

- **Démarche juridique :** Après la période estivale, le syndicat a procédé au déclenchement des élections pour le comité exécutif et le comité de surveillance des finances. Par ailleurs, une correspondance a été envoyée à l'ancienne trésorière afin d'obtenir sa collaboration dans la passation des dossiers, notamment la restitution des effets du syndicat. À ce jour, l'ensemble des effets, notamment les équipements, ont été remis, à l'exception de deux éléments : les boîtes de comptabilité papier, qui contiennent l'ensemble des factures, comptes de dépenses, fournisseurs, etc., ainsi que la base de données comptable SGS+ indispensable pour l'établissement des états financiers, car elle rassemble toutes les entrées au livre.

Conformément à l'article 11.2 des statuts et règlements, il est rappelé que, à la fin de leur mandat, les élu-es doivent transmettre à leurs successeurs tous les avoirs du syndicat, ainsi que toutes les informations utiles et documents pertinents. Ce qui n'a pas été fait par l'ex-trésorière.

Le service juridique de la CSN a envoyé une mise en demeure à l'ex-trésorière lui réclamant les effets manquants. À ce jour, nous n'avons toujours reçu aucun retour de sa part. Par ailleurs, le 12 mai, le Syndicat a déposé une demande introductive d'instance en dommages-intérêts et en revendication de biens auprès de la Cour du Québec, dans la division des petites créances.

- **Bilan et projection budgétaire :**

Sophie Doré, trésorière, soumet aux membres l'état des résultats de l'année financière 2023-2024 et fait une présentation des prévisions budgétaires 2025-2026. Suite à ces présentations, deux (2) propositions s'en suivent :

Il est proposé de recevoir le rapport de l'année financière 2023-2024

Proposé par : Nathalie Tremblay *Appuyé par : Sylvie Houle* *Adopté*

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires 2025-2026

Proposé par : Stéphanie Robitaille *Appuyé par : Sophie St-Denis* *Adopté*

Suite à la présentation du rapport du comité de surveillance par Carlos Mariona, membre du comité de surveillance, une proposition s'en suit :

Il est proposé de recevoir le rapport du comité de surveillance.

Proposé par : Jean-François Tremblay

Appuyé par : Chantal Morin

Adopté

Tenant compte de la situation budgétaire du STT CEMTL-CSN, une proposition du conseil syndical du 23 mai dernier est présentée à l'assemblée générale annuelle :

CONSIDÉRANT que cette année il n'y a aucune campagne de lutte nationale et que nous ne sommes pas en période de négociation et que dans ce cadre la CSN n'accordera aucune somme d'argent pour les activités de mobilisation des syndicats locaux

CONSIDÉRANT que par le passé ce soutien représentait 50 % des remboursements des sommes allouées aux activités de mobilisation syndicales tels que les BBQ

CONSIDÉRANT que le budget total des BBQ se situe autour de 60,000\$, excluant les libérations syndicales

CONSIDÉRANT la situation budgétaire actuelle du STT CEMTL-CSN

Le comité exécutif recommande d'adopter la proposition suivante :

Il est proposé de ne pas maintenir les BBQ pour la saison estivale 2025.

Proposé par : Brigitte Gareau

Appuyé par : Lamia Salhi

Adopté par le conseil syndical du 23 mai 2025

6. Élection des équipes locales

Suite à la présentation du calendrier d'élections des équipes locales, quatre (4) propositions s'en suivent

Il est proposé d'adopter le calendrier d'élection tel que proposé afin de déclencher la séquence d'élections le 14 septembre 2025.

Proposé par : Nathalie Lavoie

Appuyé par : Kathia Desbiens

Adopté

Il est proposé de nommer Marie-Thérèse Charron en tant que présidente d'élection, ainsi que Chantal Laurin en tant que secrétaire d'élection tel que recommandé par le conseil syndical du 23 mai 2025.

Proposé par : Sophie St-Denis

Appuyé par : Fréro Charles

Adopté

Il est proposé que l'assemblée générale donne le mandat au comité exécutif de proposer une ou des personnes substituts advenant le fait que la présidente et/ou la secrétaire d'élection, le cas échéant, ne pourraient exercer leur rôle le moment venu et de faire entériner la nomination par le conseil syndical.

Proposé par : Sophie St-Denis Appuyé par : Dina Joly Adopté

Il est proposé de détruire les bulletins de vote sept (7) jours après la fin du vote suite au processus d'élections.

Proposé par : Stéphanie Aumont Appuyé par : Kathia Desbiens Adopté

7. Compressions budgétaires / abolitions de postes

Jean-Marc Daoust présente deux tableaux (catégories 2 et 3) donnant un portrait des abolitions de postes dans les deux catégories suite aux compressions budgétaires.

8. Convention collective nationale : bilan et suivi des applications

Un résumé des suivis des applications de certains articles de la nouvelle convention collective nationale est présenté :

- Autogestion des horaires : lettres d'entente 27 et 28
- Crédit du titre de chef d'équipe ASSS : lettre d'entente 61
- Primes : 9.07, 9.08, 9.10, 9.18 et 9.21
- Prime pour les secrétaires médicales : lettre d'entente 63
- Technologie de l'information : lettre d'entente 47
- Temps supplémentaire : art. 19.01 et 19.04

9. Dossiers locaux et nationaux

Processus unique de reconnaissance d'ancienneté (PURA) :

Un résumé de la marche à suivre pour ceux qui sont visés par ce processus est présenté par Karine Morabito, vice-présidente aux litiges.

Soins à domicile (SAD) :

Au niveau national, plusieurs indices indiquent une volonté du gouvernement de donner davantage de place au secteur privé dans la dispensation des soins à domicile. En réponse à cette tendance, la FSSS-CSN a créé un comité ad hoc dédié aux ASSS, dont l'objectif principal est de reconnaître et valoriser le travail des ASSS, souvent ignorés dans les débats sur les soins et services à domicile (SAD). Ce comité est composé de représentants de la FSSS, de deux ASSS ainsi que du président du STT CEMTL CSN. Parmi ses réalisations, il a rédigé un mémoire sur la Politique nationale sur les soins et services de soutien à domicile, que ses

membres ont défendue lors des consultations auprès du MSSS. Par ailleurs, le comité a organisé le 3e Forum sur les SAD, au cours duquel il a présenté une vision visant à remettre les ASSS au centre des soins, en soulignant que, grâce à leur expertise, le secteur public est mieux placé que le secteur privé pour offrir des services de qualité.

Les syndicats CSN du réseau de la Santé et des services sociaux souhaitent promouvoir auprès de nos employeurs respectifs une vision visant à améliorer les conditions de pratique des assistantes en soins de santé et services sociaux (ASSS). Dans cette optique, une intervention politique est à prévoir pour soutenir ces démarches. Par ailleurs, une consultation des ASSS sera organisée au sein du CIUSSS de l'Est afin de recueillir leurs avis et de favoriser une démarche collaborative en vue d'instaurer des améliorations concrètes dans leur environnement professionnel.

Projet de Loi 89 (PL89) :

Les syndicats dénoncent une législation perçue comme une atteinte aux droits fondamentaux et susceptibles de déséquilibrer les relations de travail en faveur des employeurs. Dans un contexte où la majorité des négociations se concluent sans conflit, cette loi est considérée comme une mesure excessive qui pourrait compromettre les avancées sociales obtenues grâce à la mobilisation syndicale. Il est important de rester vigilant et mobilisé pour défendre ces droits et préserver un équilibre équitable dans le monde du travail au Québec.

10. Varia : Aucun point

11. Clôture de l'assemblée générale annuelle

Proposé par : Robert Parent

Éric Clermont
Président

Johanne Gallant
Secrétaire

N.B. Ce procès-verbal est informel, car le quorum n'a pas été atteint.